



Vente aux Mineurs

Rubrique : actualités - Date : vendredi 16 juin 2006

Tabac - vente aux mineurs

D'après l'AFP, la filiale française du fabricant de tabac BAT s'est dite favorable à l'interdiction des ventes du produit du tabac aux mineurs. Le communiqué du groupe indique « si la vente d'alcool est interdite aux mineurs, la vente de tabac est autorisée à partir de 16 ans. Cela ne semble pas logique (...) BAT n'est favorable qu'à une vente (...) aux personnes majeures ». Le groupe qui estime que « cette disposition nouvelle serait un renforcement hautement symbolique du plan cancer », rappelle que plusieurs pays dans le monde ont déjà adopté cette mesure, et précise qu'il fera à nouveau cette proposition aujourd'hui à la Mission parlementaire d'information sur l'interdiction du tabac dans les lieux publics.

Dans LE PARISIEN , une interview de Christina Dora, directrice de BAT France, qui dit que cette proposition va être faite par le groupe car « le tabac comporte de vrais risques pour les jeunes » et que son groupe « entend se comporter de manière responsable ». Quand on lui demande si cette proposition n'est pas une manière de freiner la volonté du gouvernement d'interdire le tabac dans les lieux publics, elle répond « Non » et assure que la raison est liée aux « risques pour la santé » des jeunes, l'objectif étant de « limiter leur consommation ». Et Christina Dora de conclure « nous trouvons étonnant qu'on ne fasse pas plus pour la santé des jeunes en France ».